



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal du Village de Val-David a, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 728 PORTANT SUR CERTAINES CONTRIBUTIONS À DES TRAVAUX OU DES SERVICES MUNICIPAUX

La MRC des Laurentides a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 19 avril 2019.

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse : www.valdavid.com.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 19 juin 2019

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière
